

Mme Caroline Persoons (DéFI).- Je répliquerai en vous disant que, selon moi, la désinstitutionnalisation est une problématique complexe. En effet, il est bien plus compliqué de mettre en place des pistes de solutions en dehors d'une institution. Cela doit pourtant rester un objectif.

Cette idée est aussi révolutionnaire que difficile à mettre en œuvre. Je prendrai l'exemple de la Cité de l'amitié à Woluwe-Saint-Pierre, dédiée aux logements sociaux. Elle va fêter ses cinquante ans et est adaptée pour accueillir, en toute autonomie, des personnes lourdement handicapées.

Certains jeunes y vivent seuls, tout en bénéficiant de services destinés à les aider à s'habiller, à manger, etc. Ils sont néanmoins chez eux, parfois en couple, et heureux de bénéficier de cette autonomie. Cela suppose de concevoir les services, l'accueil et les logements sociaux en tant que tels tout à fait autrement. En cas de projet de construction d'une nouvelle institution, cette question doit néanmoins faire partie de nos réflexions : ne pourrait-on le faire autrement ?

Le commissaire a peut-être une vision des choses très radicale en prônant une désinstitutionnalisation complète. Je pense néanmoins qu'y parvenir serait une bonne chose !

Mme la présidente.- L'incident est clos.

LES VIOLENCES CONJUGALES

DE **MME MAHINUR OZDEMIR**

À **MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

Mme la présidente.- La parole est à Mme Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (indépendante).- S'il est un fléau qui ne discrimine personne, c'est bien celui des violences conjugales, car il se retrouve dans toutes les couches de la société, sans distinction d'origine ethnique, de religion, d'âge, de situation socio-économique ou de niveau d'études.

Selon les dernières statistiques de la police fédérale, 18.189 plaintes pour violences au sein du couple ont été enregistrées par les zones de police belges sur les cinq premiers mois de l'année 2015. Ce chiffre équivaldrait donc à plus de 100 plaintes par jour signalant un comportement violent du partenaire. La majorité d'entre elles concernent des violences physiques, mais également des violences psychiques, telles que des humiliations, des crises de jalousie, des chantages ou des menaces de mort.

Toutefois, ces chiffres ne sont pas représentatifs de l'ensemble des violences conjugales en Belgique, car le tabou, la peur de l'isolement, la peur des représailles et les pressions familiales font que beaucoup d'actes violents sont passés sous silence. Et lorsque la volonté de s'en sortir est présente, la méconnaissance des démarches juridiques à entreprendre nuit clairement à l'amélioration de la situation des victimes.

Madame la ministre, je connais votre détermination à lutter contre ce fléau, mais bien que ce sujet fasse l'unanimité chaque fois qu'il est débattu dans les enceintes parlementaires, le phénomène ne semble pas vouloir s'estomper avec le temps. L'année passée, au mois de mars, vous nous aviez fait part de la priorité que constituait pour vous l'ouverture d'un deuxième refuge pour les femmes. En effet, les structures existantes étaient saturées, ce qui créait inévitablement un danger pour les personnes concernées et leurs enfants.

Pouvez-vous nous donner des informations complémentaires sur l'état d'avancement de ce refuge ? Dans votre intervention, vous aviez également mentionné le travail mené à l'échelon intrafrancophone pour ouvrir une nouvelle maison-abri avec une adresse secrète. Qu'en est-il de ce projet ? Avez-vous trouvé des solutions pour son financement et pour celui des

coûts d'accompagnement des victimes ? Quels sont vos plans d'action en la matière ?

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. El Ktibi.

M. Ahmed El Ktibi (PS).- En 2015, une femme sur trois dans le monde en moyenne est battue, victime de violence sexuelle ou autrement maltraitée au cours de sa vie. Selon les données de la Banque mondiale, une femme sur cinq sera victime de viol ou de tentative de viol au cours de sa vie.

Il y a quelques mois, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) nous apprenait les nouveaux chiffres des violences conjugales en Belgique. En 2013, 162 personnes ont perdu la vie à la suite de violences conjugales. Parmi les victimes de violences, on constate que les femmes sont six fois plus nombreuses que les hommes. D'après les derniers chiffres dont nous disposons en Région bruxelloise, 12% des femmes ont reconnu avoir été victimes de violences conjugales. Ce chiffre, qui est juste un aperçu, est plus élevé que la moyenne européenne en la matière.

Cependant, j'aimerais attirer votre attention sur la réalité de certaines femmes qui font face à une double violence : les femmes migrantes, venues en Belgique par le biais du regroupement familial, ou sans papiers.

La violence conjugale ou intrafamiliale touche tous les milieux, quels que soient l'origine, la culture, l'appartenance sociale ou l'âge des cohabitants. Les femmes migrantes sont, au même titre que toutes les femmes, des victimes potentielles de la violence conjugale et intrafamiliale. Cependant, à la différence des autres victimes, elles rencontrent davantage de difficultés pour faire valoir leurs droits. Plusieurs obstacles se dressent devant elles : l'éloignement familial et social, la dépendance financière et parfois linguistique à l'égard du conjoint et, enfin, les contraintes administratives qui peuvent restreindre leur accès à la protection.

Par ailleurs, certaines victimes de violences conjugales se voient refuser l'accès aux maisons d'hébergement spécialisées, en raison de leur situation administrative. Les femmes sans titre de séjour doivent avoir accès à ces maisons au même titre que les autres. Par ailleurs, il ne faut pas que la dépendance à un CPAS soit une raison de retrait du titre de séjour.

Ces femmes en situation de vulnérabilité doivent être soutenues dans leurs démarches. Plusieurs associations se mobilisent pour permettre aux victimes de violences conjugales d'avoir accès à toute l'information nécessaire, à l'instar de la plate-forme Épouses sang papiers en résistance (Esper). Cependant, il est également du devoir des autorités d'assurer cet accès à l'information. Madame la ministre, j'en viens à mes questions.

Vous avez évoqué des projets assez intéressants, tels que la création de nouveaux outils de sensibilisation de proximité, la consolidation d'un réseau mariage et migration, ainsi que le renforcement de la ligne téléphonique d'orientation spécifique, reprenant notamment les mariages forcés. Il serait tout aussi utile d'inclure les femmes migrantes victimes de violences conjugales dans cette réflexion. Pouvons-nous connaître l'état d'avancement de ces projets ?

L'asbl Praxis, spécialisée dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales en Région wallonne et à Bruxelles, est subventionnée par la Commission communautaire française pour ses activités dans notre Région. Qu'en est-il d'une évaluation ou d'un renforcement d'un tel dispositif ? Quels sont les autres acteurs qui sont soutenus par la Commission communautaire française dans ce domaine ?

Une attention particulière sera-t-elle accordée aux femmes migrantes dans la mise en place de cette nouvelle maison d'accueil ? Quid des autres perspectives pour ce public cible ?

Qu'en est-il des consultations avec Mme Bianca Debaets et avec les autres niveaux de pouvoir sur ce sujet ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes DéFI et cdH)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Les chiffres sont inquiétants. Selon la dernière étude, datant de 2010, 12% des femmes bruxelloises ont été victimes de violences. Nous nous réjouissons donc qu'une nouvelle étude soit entamée par la Région afin de mieux objectiver ce phénomène. Le nombre de plaintes est en augmentation, grâce aux progrès réalisés en termes de sensibilisation, de formation, d'écoute, d'accueil et d'accompagnement, psychologique comme juridique.

Nous devons continuer à nous mobiliser, afin que toutes les victimes, quel que soit leur statut et le degré de violence subie, bénéficient immédiatement de services de soutien et d'accueil spécialisé à court et à long termes. Actuellement, il existe un accueil spécifique pour les victimes de violences conjugales intrafamiliales, mais des problèmes demeurent : pénurie de places d'accueil, accueil des femmes avec enfants, prise en charge spécifique des victimes de mariages forcés et de violences liées à l'honneur.

Le nouveau plan intrafrancophone 2015-2019 prévoit l'ouverture d'un nouveau refuge pour les victimes. Un budget d'environ 500.000 euros devait être alloué à l'ouverture de la nouvelle maison d'accueil pour les victimes de violences conjugales.

Dans le Plan d'action national 2014-2019, on lit que, selon les standards minimum pour les services d'assistance développés par le Conseil de l'Europe, il devrait y avoir en termes de foyers d'accueil une place familiale - avec lit, pouvant accueillir femme et enfants - pour 10.000 habitants. Dès lors, selon le plan, on veillera à adapter le nombre d'hébergements disponibles aux besoins. Dans ce cadre, on examinera également le suivi spécifique et adapté nécessaire pour les victimes de violences telles que les mariages forcés ou les violences liées à l'honneur.

Les mesures suivantes seront notamment prises :

- envisager d'étendre le financement des maisons d'hébergement pour adultes en difficulté spécialisées dans l'accueil à d'autres maisons d'accueil et d'hébergement ;
- consolider et rendre l'offre d'assistance existante plus facilement accessible aux migrants victimes de violences basées sur le genre, ainsi qu'aux autres groupes vulnérables, en renforçant ces dispositifs.

Ce dernier point est très important, car les violences de genre et les persécutions subies par les femmes et les filles au cours de leur périple migratoire sont nombreuses. Ces demandes doivent être davantage prises en considération et intégrées au sein de nos politiques. Quelles sont les avancées en la matière ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI et de Mme Mahinur Ozdemir)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Bonne nouvelle : le projet de création d'une nouvelle maison d'accueil pour victimes de violences conjugales avance très bien. Pour rappel, la déclaration de politique générale prévoyait la création d'un tel dispositif. J'ai voulu aller plus loin puisque j'ai inscrit cet objectif également dans le plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales adopté en juillet 2015 par la Commission communautaire française, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Afin de remplir cet objectif, il a fallu jouer sur la transversalité et la complémentarité de

mes compétences.

Le Gouvernement a acté fin 2015 l'achat d'un bâtiment via le Fonds du logement. Le bien acheté aura pour destination une nouvelle maison accueil, de 20 à 30 places, destinée au public spécifique des victimes de violences conjugales et de leurs enfants bien évidemment. Il s'agit d'un refuge avec adresse secrète, comme pour la première maison. La maison sera agréée et financée en Commission communautaire française. Il y a encore quelques travaux de rénovation à effectuer afin de l'adapter aux normes, mais on prévoit une ouverture en décembre 2016.

Par ailleurs, le budget de fonctionnement pour le mois de décembre est prévu au budget 2016 des dépenses de la Commission communautaire française.

Concernant les objectifs du projet, il s'agit de proposer un accompagnement spécialisé à toute personne concernée par les violences conjugales ou intrafamiliales venant de tous les milieux sociaux, culturels, professionnels, religieux, ethniques et philosophiques.

Cet accompagnement s'exerce à travers :

- une écoute téléphonique ;
- un accueil ;
- une aide administrative et sociale ;
- un espace de parole en individuel ou en couple ;
- un groupe d'entraide et de parole pour femmes ;
- et bien entendu un hébergement pour femmes avec ou sans enfant(s) à une adresse confidentielle.

Il s'agit d'un beau projet, qui s'est vite mis en place. Toutefois, je ne peux aller plus loin à ce stade, étant donné que je préfère attendre la finalisation des négociations avec le partenaire pressenti comme opérateur pour la maison d'accueil.

Au-delà de l'accueil des femmes victimes, la prévention et la prise en charge des violences conjugales nécessitent une approche globale et intégrée et la participation active des acteurs impliqués sur le terrain. Aussi, le plan intrafrancophone prévoit-il toute une série d'autres mesures, dont certaines ont déjà été finalisées et d'autres sont en cours de mise en œuvre.

Une campagne de lutte contre la violence dans les relations amoureuses entre jeunes a été lancée au mois de novembre 2015 au moyen de la diffusion de spots à la télévision, sur internet et à la radio, ainsi que d'affichages dans les écoles et de la distribution de brochures. Cette campagne a été plus que favorablement accueillie par le secteur, qui continue de commander des brochures et des affiches.

Les appels auprès de la ligne d'écoute violences conjugales, à laquelle cette campagne renvoyait, se sont en outre intensifiés au moment de la diffusion de la campagne. Le financement de cette ligne d'écoute a été renforcé. Une évaluation globale des résultats de cette campagne sera effectuée à la fin de cette année.

J'ai par ailleurs mis en place, dans le cadre de ma compétence logement en Région bruxelloise, un système de quotas de logements sociaux destinés aux victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

Les partenariats entre les sociétés immobilières de service public (SISP) et les maisons d'accueil sont en cours, en coordination avec la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB). Ce système devrait permettre aux maisons d'accueil de libérer un certain nombre de places et aux victimes de violences conjugales, après avoir bénéficié d'une prise en charge spécifique en maison d'accueil, de se reconstruire dans un lieu de vie personnel et sécurisant.

Des mesures d'ordre technique, également prévues par le plan intrafrancophone, devraient permettre de mieux appréhender et traiter le phénomène. Il s'agit, par exemple, de l'obligation faite aux maisons d'accueil d'enregistrer les motifs de l'hébergement, ainsi que d'une réflexion visant à l'harmonisation des données récoltées par l'ensemble du secteur dans le cadre du Centre d'appui de lutte contre les violences entre partenaires.

D'autres mesures concernent la prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales. Cette thématique est également très importante, tant les effets de cette violence sont dévastateurs, à court terme, mais aussi pour le développement futur des enfants en l'absence de traitement.

Dans ce cadre, il est donc prévu d'intégrer, dans la formation continuée des psychologues actifs dans les centres de planning familial et dans les centres de santé mentale, une formation spécifique sur la prise en charge des enfants exposés à ce type de violences.

Une évaluation de la mise en œuvre des outils dans le secteur de la petite enfance en matière d'exposition aux violences conjugales figure aussi parmi les mesures du plan, de même que la prise en charge des enfants exposés en ambulatoire lorsqu'ils n'ont pas été accueillis dans une maison spécialisée.

Enfin, un certain nombre de mesures concernent aussi les auteurs de violence et visent à prévenir, autant que faire se peut, leur récurrence. Il s'agit de dresser un état des lieux par rapport à l'hébergement, poursuivre le soutien aux réflexions, ... Des collaborations avec Praxis sont par ailleurs en cours. Nous rencontrons prochainement ses représentants.

Enfin, il va de soi que la meilleure prise en charge de cette thématique qui touche tous les milieux et classes sociales, consiste au premier chef en l'éducation au respect dès le plus jeune âge et en la mise en place d'une vision politique globale visant à une éradication drastique de la violence à tous les niveaux de la société.

J'aurais pu faire un lien avec l'interpellation de Mme Teitelbaum au sujet de la question de l'éducation à la vie sexuelle et au respect à travers les formations Evras. La question ayant été reportée, je le ferai à l'occasion d'une interpellation prochaine.

(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI et de Mme Mahinur Ozdemir)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (indépendante).- Je me réjouis de constater que le projet a bien avancé en si peu de temps, puis-je vous confirmer que le bâtiment a été acquis à la fin de

l'année 2015 et que vous espérez l'inauguration pour la fin de 2016. C'est un délai relativement rapide pour un projet de ce type.

Je salue également votre initiative en tant que ministre du Logement, parce que le quota que vous avez mis en place pour les victimes de violence est également important. J'espère que ce projet se réalisera assez rapidement.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

QUESTION ORALE (SUITE)

L'ÉTAT DES LOCAUX AU SEIN DES INSTITUTS ÉMILE GRAYSON
ET LAMBION SUR LE SITE DU CERIA

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme la présidente.- À la demande de l'auteur, la question orale est retirée .

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 13 h 26.

Membres du Parlement présents à la séance : Michèle Carthé, Philippe Close, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Julie de Groote, Serge de Patoul, Caroline Désir, Bea Diallo, Christos Doukeridis, André du Bus de Warnaffe, Dominique Dufourny, Isabelle Durant, Anne Charlotte d'Ursel, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Amet Gjanaj, Youssef Handichi, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Pierre Kompany, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Zahoor Ellahi Manzoor, Alain Maron, Catherine Moureaux, Mahinur Ozdemir, Emin Ozkara, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Viviane Teitelbaum, Barbara Trachte, Julien Uyttendaele et Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Fadila Laanan, Rudi Vervoort, Cécile Jodogne et Céline Fremault.